

# Note

**Date :** 1<sup>er</sup> juin 2020

**Destinataires :** Membres du Conseil de l'ACPPU

**Expéditeur :** David Robinson, directeur général

**Objet :** **Rapport annuel du directeur général au Conseil**

Au moment de la rédaction du présent rapport, le Canada et le monde poursuivent leur lutte contre l'écllosion rapide de COVID-19. Les ordonnances de distanciation physique ont forcé la fermeture d'entreprises et d'établissements, y compris les universités, collèges et écoles. Le personnel académique a été tenu d'implanter sans délai l'enseignement à distance. De nombreux laboratoires de recherche ont dû interrompre leurs activités. Des restrictions de voyage ont été imposées. Les marchés boursiers sont en chute libre, les taux de chômage ont atteint des sommets sans précédent et l'économie a plongé dans une récession. Bref, la pandémie a totalement perturbé notre monde.

La situation demeure très incertaine, mais une chose est sûre : la pandémie de COVID-19 aura fait abruptement ressortir les lignes de fractures et les fissures qui se creusaient depuis longtemps au sein de nos collèges et universités. Déjà fragilisés par le recours croissant au financement privé et au travail précaire, et par le virage vers la commercialisation, nos établissements n'étaient pas outillés pour faire face à une crise de cette ampleur.

L'éducation postsecondaire de l'après-pandémie est à définir et, pour éviter les erreurs du passé, elle doit l'être en collaboration avec le personnel académique. Le personnel des universités et collèges qui, depuis des années, est victime de coupes, de compressions, de réductions, d'une mauvaise gestion et d'une surcharge de travail, doit s'unir pour définir et promouvoir d'une seule voix une vision plus durable et équitable de l'éducation postsecondaire.

## RÉPONSE À LA COVID-19

Alors que la pandémie forçait la fermeture des campus et l'offre des cours à distance, l'ACPPU a rapidement établi, pour ses associations membres, des lignes directrices pour protéger la santé et sécurité au travail des membres du personnel académique et pour défendre leurs droits professionnels fondamentaux, y compris la liberté académique et la gouvernance collégiale. Elle a créé, sur son site web, une section consacrée aux questions et réponses relativement à l'impact de la pandémie sur le travail académique et a préparé un modèle de lettre d'entente pour aider les associations à négocier avec leur administration. L'ACPPU y suggérait des clauses sur la transition temporaire vers l'enseignement à distance, des changements aux évaluations annuelles, le report de congés sabbatiques, la reconnaissance de la charge de travail accrue et des protections pour le personnel académique.

En outre, l'ACPPU a organisé des forums en ligne sur plusieurs sujets, entre autres l'enseignement à distance, les droits de propriété intellectuelle, la gouvernance, et l'impact sur le personnel académique contractuel. Nous avons aussi organisé une rencontre virtuelle avec des hauts fonctionnaires des trois conseils subventionnaires afin de discuter des modifications apportées aux subventions de recherche et aux échéances des concours en raison de la COVID-19. De nouvelles

sessions en ligne seront offertes au cours des semaines et mois à venir, y compris une école d'été spéciale qui pourrait avoir lieu à la fin de juillet ou au début d'août.

En ce qui a trait à la négociation collective, les associations membres de l'ACPPU étaient déjà confrontées à d'importants défis avant la pandémie, le principal étant l'ingérence croissante du gouvernement dans la négociation collective dans certaines provinces. En Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba et en Ontario, le gouvernement a imposé des plafonds salariaux ou a menacé de le faire. Les augmentations salariales se sont donc révélées modestes dans la plupart des cas, mais les associations de personnel académique ont fait d'importants gains sur d'autres enjeux, notamment la liberté académique, la gouvernance collégiale, la sécurité d'emploi, l'équité et la charge de travail.

L'impact toujours inconnu qu'aura la pandémie sur la situation financière des universités et collèges crée un climat de négociation difficile. Plusieurs associations qui sont en négociation ou qui sont sur le point de l'être ont reporté les rencontres ou ont conclu des ententes de prolongation de la convention avec l'administration. D'autres ont poursuivi les négociations par des moyens virtuels. Quelques établissements ont signalé leur intention de se prévaloir des dispositions de nécessité financière et de déclaration de programme excédentaire. Il est essentiel que nous examinons attentivement les allégations de nécessité financière de l'administration, et n'acceptons de mesures de réduction des coûts que dans les cas où les allégations sont légitimes. Le personnel de l'ACPPU est en mesure d'aider les associations à ce titre. Dans tous les cas, il faut que nous évitions le plus possible le licenciement de membres du personnel académique, la déclaration de programme excédentaire et l'annulation de contrats.

## **ACTION POLITIQUE ET CAMPAGNES**

Nous ne connaissons pas encore la pleine teneur des répercussions de la pandémie sur nos établissements, mais il y a plusieurs motifs de préoccupation. De nombreux collèges et universités tirent une large part de leurs revenus des frais de scolarité des étudiants étrangers, revenus qui pourraient périliter si les restrictions de voyage demeurent en place en septembre. Les inscriptions locales risquent aussi de diminuer si les cours sont toujours offerts à distance durant l'année scolaire 2020-2021, une mesure qui fait partie des plans de la plupart des établissements. Par ailleurs, certaines provinces ont réduit les subventions de fonctionnement octroyées aux universités et collèges.

Dans le cadre de son action politique des derniers mois, l'ACPPU a pressé le gouvernement fédéral d'aider les universités et collèges à surmonter les difficultés financières causées par la COVID-19. Le gouvernement a pris d'importantes mesures pour aider les Canadiens qui ont perdu, ou risquaient de perdre, leurs revenus ou emplois. La Prestation canadienne d'urgence (PCU) fournit un soutien financier aux personnes ayant perdu leur emploi en raison de la pandémie, et la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) offre aux employeurs une subvention de 75 % des salaires des employés pour une période allant jusqu'à 24 semaines afin de leur permettre de réembaucher les travailleurs mis à pied en raison de la COVID-19 et de prévenir d'autres pertes d'emploi.

L'ACPPU a salué ces initiatives, tout en exhortant cependant le gouvernement à combler d'importantes lacunes dans ces programmes. Nous avons souligné le fait que la plupart des étudiants des universités et collèges ne sont pas admissibles à la PCU. Le gouvernement a remédié à cette situation en créant la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants (PCUE) qui offre un soutien financier aux étudiants ainsi qu'aux récents diplômés qui ne peuvent pas travailler ou trouver de travail en raison de la COVID-19. L'ACPPU continue d'inciter le gouvernement à élargir l'admissibilité à la SSUC aux collèges et universités.

L'ACPPU réclame également un soutien plus direct aux établissements postsecondaires pour les aider à surmonter les lourdes conséquences financières de la COVID-19. Elle presse le

gouvernement de financer des dispenses de frais de scolarité afin d'encourager les étudiants à amorcer ou à poursuivre des études à l'automne, un sondage commandé par l'ACPPU et la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants montrant qu'un grand nombre d'entre eux hésitent à le faire. Ainsi, selon le sondage d'opinion publique mené par Abacus Data en mai, jusqu'à 30 % des étudiants remettent en question leurs projets d'études pour la prochaine année scolaire, invoquant surtout des préoccupations quant aux coûts ou à la qualité de l'enseignement à distance. Par ailleurs, 60 % de ces étudiants n'hésiteraient pas à entamer ou à poursuivre des études s'il y avait exemption des frais de scolarité. Le sondage a suscité de l'intérêt au sein du gouvernement, le Cabinet du Premier ministre ayant demandé un breffage au personnel de l'ACPPU et à Abacus.

Au fil des semaines et des mois à venir, l'ACPPU devra poursuivre son action politique afin d'obtenir une aide financière additionnelle pour les membres et les établissements. L'éducation est une composante déterminante de la relance économique, mais pour qu'elle puisse exercer ce rôle, il faut des investissements importants de la part des gouvernements fédéral et provinciaux.

## **GOVERNANCE COLLÉGIALE**

L'une des tendances les plus inquiétantes observées ces dernières semaines est celle des établissements à prendre des décisions académiques, concernant la prestation, l'évaluation et l'annulation des cours, unilatéralement sans consulter les organes de gouvernance académique. Nous reconnaissons tous que les établissements devaient adopter des mesures d'urgence en mars pour protéger la santé et sécurité des étudiants et du personnel dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Il est toutefois impératif que les universités et collèges, qui se penchent maintenant sur la planification pour l'année scolaire 2020-2021, suivent les principes largement admis de la gouvernance collégiale. Le personnel académique, par sa participation active au sénat ou aux autres organes de gouvernance de l'établissement, doit exercer son rôle décisif dans la prise de toutes les décisions académiques concernant notamment le programme d'études, les disciplines, ainsi que les méthodes et modes d'enseignement.

Dans de nombreux cas, les administrations ont simplement informé les organes de gouvernance académique de décisions relevant normalement de leur compétence. Tous les projets de modification des politiques et pratiques académiques, même temporaires, doivent être soumis à l'approbation du sénat ou de l'organe qui assume ce rôle. L'administration ne doit en aucun cas invoquer la situation actuelle pour justifier le fait qu'elle outrepassé le processus de gouvernance collégiale ou qu'elle s'arroge le pouvoir de décision final quant aux questions académiques. Les réunions du sénat doivent avoir lieu conformément au calendrier prévu, en mode virtuel, et des réunions extraordinaires convoquées au besoin pour des consultations, délibérations et approbations urgentes.

L'ACPPU a travaillé avec de nombreuses associations pour assurer le respect des principes de la gouvernance collégiale durant la pandémie. Nous devons veiller à ce que la pandémie de COVID-19 ne devienne pas un prétexte pour contourner la gouvernance collégiale.

## **LIBERTÉ ACADÉMIQUE**

L'affaiblissement de la gouvernance collégiale porte atteinte à la liberté académique. Le concept de liberté académique « intra-muros » est bien établi au Canada et intégré dans de nombreuses conventions collectives, de même que dans l'énoncé de principes de l'ACPPU sur la liberté académique :

Les membres du personnel académique ont le droit d'être représentés au sein des organes directeurs collégiaux et d'y participer conformément au rôle qui leur revient dans la réalisation de la mission académique et pédagogique de l'établissement. Ils forment à tout le moins la majorité des membres des comités ou des organes directeurs collégiaux responsables des questions académiques, y

compris, mais sans s'y restreindre, le programme d'études, les procédures et les normes d'évaluation, les nominations, la permanence et les promotions.

La liberté académique intra-muros, contrairement à la liberté académique au titre de l'enseignement et de la recherche, n'implique pas d'expertise disciplinaire. Elle suppose plutôt la liberté d'exprimer ses opinions au sujet des politiques et des actions de l'établissement et du système. L'affaiblissement de la gouvernance collégiale porte donc atteinte à la liberté académique intra-muros.

L'ACPPU surveille étroitement l'impact potentiel de la situation actuelle, notamment l'offre des cours à distance, sur la liberté académique. L'utilisation de plateformes virtuelles qui permettent la collecte et l'enregistrement de données, et l'accès à ces données à l'insu de l'enseignant, soulève des enjeux de protection de la vie privée. Sur certaines de ces plateformes, les cours peuvent être facilement enregistrés et partagés. Ces modes de prestation des cours peuvent dès lors porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle du personnel académique et favoriser le harcèlement en ligne en cas de diffusion d'extraits hors contexte par exemple. Bien sûr, l'enregistrement des cours se fait aussi en présence, mais les plateformes d'enseignement à distance le facilitent, tout comme elles facilitent également la diffusion et la modification du contenu enregistré.

Avant la pandémie de COVID-19, l'ACPPU a publié le rapport du Comité d'enquête spécial chargé d'examiner le cas du professeur Derek Pyne à l'Université Thompson Rivers (TRU). Le professeur Pyne soutenait qu'il avait fait l'objet de mesures de repréailles et disciplinaires en raison de sa recherche et de ses critiques contre son département et son université. En avril 2017, il avait publié un article explorant le recours à des « éditeurs prédateurs » par des membres du corps professoral et des administrateurs de l'École d'administration et de sciences économiques de la TRU. Il alléguait avoir par la suite été ciblé par l'administration qui, ce faisant, avait porté atteinte à sa liberté académique.

Dans son rapport, le comité relève que la TRU « semble souffrir d'une faiblesse institutionnelle généralisée lorsqu'il s'agit de comprendre la liberté académique ». Le comité a fait valoir que le droit des universitaires de critiquer leur administration et leur établissement est largement reconnu comme étant inhérent à la liberté académique. Et pourtant, le comité a relevé qu'à la TRU, on ne semble pas comprendre que la liberté académique va bien au-delà d'une « interprétation étroite de la liberté des membres du personnel académique de pouvoir mener ce qu'ils espèrent être des pistes de recherche fructueuses et de publier leurs résultats ». L'administration, conclut le rapport, dans son approche pour résoudre les plaintes en milieu de travail contre le professeur Pyne a négligé de tenir dûment compte de sa liberté académique intra-muros au regard de ses critiques envers l'École d'administration et de sciences économiques, de ses administrateurs et des membres du corps professoral.

Enfin, l'ACPPU a créé un Comité d'enquête spécial chargé d'examiner les allégations d'atteinte à la liberté académique au Peter Wall Institute for Advanced Studies de l'UBC. Une controverse avait entouré l'annonce par le directeur du Peter Wall Institute de sa démission pour des raisons d'ingérence du Conseil dans les questions académiques. Le comité a terminé ses entrevues et a rédigé l'ébauche de son rapport.

## RECHERCHE ET PUBLICATIONS

Le personnel de recherche de l'ACPPU a produit d'importantes données et analyses pour aider les associations membres en matière de négociation collective et d'action politique. Ses publications régulières comprennent l'*Almanach de l'enseignement postsecondaire au Canada*.

L'équipe de recherche de l'ACPPU produit aussi la publication *Faits et chiffres* à intervalles réguliers. Celle-ci passe en revue les principaux indicateurs économiques devant être pris en compte dans la

négociation collective et offre la description des récents règlements négociés par les associations de personnel académique de l'ACPPU.

En outre, l'ACPPU a mis à jour trois numéros de l'Actualité en négociation cette année :

- *Négocier la reconnaissance des activités d'érudition numérique*
- *Négocier l'autochtonisation du milieu académique*
- *L'impartition : la sous-traitance et la prestation extérieure de services*

Le personnel juridique de l'ACPPU a lancé l'Actualité juridique, une nouvelle série de synthèses trimestrielles d'affaires juridiques importantes d'intérêt pour les associations de personnel académique. Le premier numéro porte sur de récentes causes concernant la liberté académique.

## MEMBRES

L'ACPPU regroupe 82 associations membres de personnel académique, dont trois associations fédérées. Le nombre de membres affiliés en règle s'élevait à 56 076 en date de janvier, une augmentation de quelque 1 500 membres par rapport à l'an dernier. Entre autres répercussions de la COVID-19, nous anticipons au cours de la prochaine année un ralentissement des nouvelles adhésions, voire une diminution du nombre de membres.

## EFFECTIFS

Comme je l'ai mentionné dans mon rapport de l'an dernier, j'ai discuté avec le Comité du personnel de la situation des services aux membres et de négociation collective de l'ACPPU où, selon moi, il est nécessaire de renforcer les activités de coordination et de planification afin que nous soyons en mesure d'aider de façon proactive les associations et de développer leurs capacités. Le Comité du personnel de l'ACPPU a recommandé la création d'un poste de directeur qui a été intégré dans le budget proposé pour 2020-2021 et soumis à l'examen du Conseil.

Depuis la présentation de mon dernier rapport, il y a eu plusieurs changements au sein des effectifs de l'ACPPU. Paul Jones, agent de la formation, a pris sa retraite après plus de 20 ans de service. Justine de Jaegher, ex-directrice générale de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, a été embauchée pour lui succéder à compter de janvier. Robert Johnson, analyste de politiques, a également pris sa retraite à la fin de mars après plus de 10 ans de service à l'ACPPU. Nous avons amorcé le processus d'embauche pour pourvoir le poste. Brian Macdonald, coordinateur de la production qui a passé près de 18 ans à l'ACPPU, est parti à la retraite. Chantal Penteado, adjointe administrative, a quitté l'ACPPU après 12 ans de service, pour se joindre à l'Alliance de la Fonction publique du Canada. Enfin, John Hollingsworth, analyste de recherche, a récemment annoncé qu'il quitterait ses fonctions à la fin de juin après 20 ans de service.

La direction de l'ACPPU effectue actuellement un examen organisationnel pour s'assurer que notre structure et nos postes sont en adéquation avec les priorités des associations membres.

## UN MOT DE REMERCIEMENT

Nous avons tous traversé ces derniers mois une période extrêmement difficile. J'aimerais remercier sincèrement les dirigeants et militants dévoués de nos associations qui ont déployé des efforts accrus durant la crise pour obtenir de meilleures conditions de travail et des droits plus étendus pour nos membres, et de meilleures conditions d'apprentissage pour les étudiants, dans une société plus juste et plus équitable. Je suis également très reconnaissant à tous les membres des comités et des groupes de travail pour le temps et l'énergie qu'ils y consacrent bénévolement. Les réalisations importantes que nous accomplissons ne seraient pas possibles sans votre soutien et votre dévouement.